

Politique des achats responsables de l'UEMF

Version 2025



La Direction Achats et Logistique a pour principal objectif de satisfaire les besoins des clients internes, en obtenant la meilleure performance des fournisseurs (Qualité / Coût / Délais / Services) dans le respect des ODD, de la réglementation en vigueur et en lien avec la stratégie générale de l'UEMF.

Mission de la fonction achat et logistique

De manière générale, la fonction achat et logistique a pour mission de :

- Conduire une veille marché régulière (ODD 8).
- Recueillir les besoins des clients internes tout en évitant la surconsommation en fin d'exercice (ODD 12).
- Décrire la procédure achats responsable et la diffuser en interne (ODD 4).
- Lancer les consultations, mener le sourcing et le choix des fournisseurs (ODD 12).
- Soutenir les acteurs économiques du territoire, associations à but non lucratif et entreprises sociales (ODD 8).
- Négocier les tarifs et les conditions d'achat (ODD 12).
- Passer les commandes (ODD 12).
- Assurer l'ensemble des opérations logistiques (ODD 12).
- Promouvoir des véhicules électriques et hybrides pour le transport interne des personnes/marchandises (ODD 11).
- Veiller au respect des règles, procédures et lois en vigueur (ODD 16).
- Veiller au respect des normes et déontologies du métier : équité, transparence, égalité des chances et absence de conflits d'intérêt (ODD 16).
- Intégrer des critères relatifs au développement durable et respect des droits de l'homme dans les règles de notation des fournisseurs et marchés (ODD 12).
- Encourager la mutualisation des équipements, notamment d'impression (ODD 12).
- Rationnaliser les achats et sensibiliser les utilisateurs à une consommation responsable (ODD 12).
- Inscrire dans les clauses de passation des marchés le respect de l'environnement et la fin de vie des produits (ODD 12).
- Éviter autant que possible l'acquisition et l'utilisation de substances chimiques/toxiques, de matière plastique, d'articles jetables, d'appareils à piles et renforcer l'acquisition de luminaires à basse énergie (ODD 12, ODD 3).
- Promouvoir le recyclage et la valorisation des déchets (ODD 12).
- Donner la priorité dans ses achats aux :
 - Produits peu consommateurs d'énergie, d'eau, à coût de fonctionnement faible et à moindres frais de gestion des déchets (ODD 7, ODD 12).
 - Critères suivants : coût, qualité, disponibilité, conditions de livraison, service après-vente, respect de l'environnement et de la santé, bonne réputation du fournisseur (ODD 12).

Président de l'UEMF

Pr Mostapha Bousmina


UNIVERSITÉ EURO-MEDITERRANÉENNE DE FÈS
Université EuroMed de Fès
Pr. Mostapha BOUSMINA
Président

